



BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE CHRONOPOST 2015

Table des matières

1. Description de la personne morale concernée	2
2. Année de reporting de l'exercice et année de référence.....	3
3. Emissions directes de GES	3
4. Emissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de froid	4
5. Autres émissions indirectes de GES	5
6. Emissions évitées.....	5
Pour cet exercice, Chronopost a décidé de ne pas quantifier les émissions évitées.....	5
7. Eléments d'appréciation sur les incertitudes.....	5
8. Motivation pour l'exclusion de sources de GES et de poste d'émissions de GES.....	6
9. Facteurs d'émissions et PRG utilisés	6
10. Explication de tout recalcul de l'année de référence.....	7
11. Synthèse des actions envisagées pour réduire les émissions de GES sur la période 2015-2018.....	7
12. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES.....	9
13. Coordonnées du responsable du bilan d'émission de GES	9

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale :

Chronopost

Code NAF :

5229A / Messagerie, fret express

Code SIREN :

383-960-135

Citer les numéros de SIRET associés à la personne morale

383-960-135 01729

Adresse :

3 avenue Galliéni, 94250 Gentilly

Nombre de salariés :

3500

Description sommaire de l'activité :

Fondé en 1985, Chronopost est le spécialiste français de la livraison express de colis jusqu'à 30 kg aux entreprises comme aux particuliers, partout dans le monde. Filiale de GeoPost, holding Colis et Express du Groupe La Poste, Chronopost emploie 3500 collaborateurs. Chronopost s'appuie en France sur un réseau constitué de 80 sites opérationnels, dont 6 hubs. Chronopost dessert plus de 230 pays en Europe et dans le monde. Depuis le 1^{er} juillet 2012, Chronopost est le premier transporteur express à compenser intégralement ses émissions de gaz à effet de serre, sans surcoût pour ses clients.

Mode de consolidation :

Pour son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, Chronopost a défini les périmètres selon l'approche du « contrôle opérationnel ».

Schéma des périmètres organisationnels retenu :

Le présent bilan d'émissions des gaz à effet de serre porte sur l'entité juridique Chronopost. L'entreprise est une Société par actions simplifiée (SAS).

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :

Le périmètre opérationnel retient les postes suivants des catégories

« Emissions directes » et « Emissions indirectes associées à l'énergie » :

- Poste n°1 : Emissions directes des sources fixes de combustion
- Poste n°2 : Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
- Poste n°4 : Emissions directes fugitives
- Poste n°6 : Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

- Poste n°7 : Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid.

Les postes d'émissions de GES suivants ne sont en revanche pas applicables aux activités de La Poste :

- Poste n°3 : Emissions directes des procédés hors énergie
- Poste n°5 : Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

Pour la catégorie « Autres émissions indirectes », se référer au rapport RSE 2014 du Groupe La Poste téléchargeable sur [http://legroupe.laposte.fr/finance/publications/\(annee\)/2014](http://legroupe.laposte.fr/finance/publications/(annee)/2014).

2. Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting :

Reporting réalisé en 2015, portant sur l'année calendaire 2014

Année de référence :

Année calendaire 2011

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) :
Aucune modification du périmètre organisationnel

3. Emissions directes de GES

Poste n°1. Emissions directes des sources fixes de combustion

Le total des émissions directes de GES issues des sources fixes de combustion pour l'année 2014 est de 1516 tCO₂e.

Ces émissions sont liées aux consommations de gaz naturel pour 97,4 % et de GPL pour 2,3 %.

Les autres sources d'énergie utilisées pour les bâtiments sont l'électricité (cf. poste n°6) et le chauffage urbain (cf. poste n°7).

Poste n°2. Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Le total des émissions directes de GES issues des sources mobiles à moteur thermique pour l'année 2014 est de 3805 tCO₂e. La répartition par carburant est la suivante : 92,6% pour le gasoil routier et 7,4% pour le gasoil non routier.

Les consommations d'électricité pour les véhicules électriques utilisés par Chronopost en 2014 sont comptabilisées dans le poste n°6.

Poste n°4. Emissions directes fugitives

Comme la plupart des entreprises, Chronopost ne sait pas à ce jour suivre les fuites de fluides frigorigènes sur son parc immobilier (environ 80 sites) ; ces émissions ne sont donc pas intégrées au bilan.

Le tableau suivant récapitule les émissions directes de GES de Chronopost pour l'année 2014 :

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autre gaz (tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Emissions directes	1	1494,60	3,97	17,72	0,00	1516,34	
	2	3772,99	1,71	30,31	0,00	3805,01	
	3						
	4	Non évaluable					
	5						
	Sous total		5267,60	5,68	48,03	0,00	5321,35

4. Emissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de froid

Poste n°6. Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

La totalité des sites de Chronopost utilisent de l'électricité, pour les différentes activités liées à l'utilisation du bâtiment ainsi que pour l'alimentation de 40 véhicules électriques inclus dans le parc à fin 2014. Le total des émissions indirectes de GES liées à la consommation d'électricité pour l'année 2014 est de 1298 tCO₂e.

Poste n°7. Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Des bâtiments de Chronopost utilisent le chauffage urbain comme source d'énergie. Les émissions indirectes de GES liées à la consommation de chauffage urbain pour l'année 2014 sont de 450 tCO₂e.

Le tableau suivant récapitule les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de froid, de Chronopost pour l'année 2014 :

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autre gaz (tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6					1298,43	
	7					450,4	
	Sous total					1748,83	

5. Autres émissions indirectes de GES

Pour cette catégorie facultative, se référer au rapport RSE 2014 du Groupe La Poste :

[http://legroupe.laposte.fr/finance/publications/\(annee\)/2014](http://legroupe.laposte.fr/finance/publications/(annee)/2014).

6. Emissions évitées

Pour cet exercice, Chronopost a décidé de ne pas quantifier les émissions évitées.

7. Eléments d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau ci-dessous reprend d'une part le degré d'incertitude des facteurs d'émissions utilisés (version 7.3.04 du Bilan Carbone® de l'ADEME) et quantifie d'autre part le degré d'incertitude sur les données.

	Degrés d'incertitude	
	Sur les facteurs d'émissions	Sur les données
Poste d'émissions n°1 (combustion)	5%	5%
Poste d'émissions n°2 (combustion)	5%	5%
Poste d'émissions n°6	10%	5%
Poste d'émissions n°7	30%	5%

Les degrés d'incertitude sur les données ont été déterminés au regard des éléments repris ci-après.

La collecte et la transmission des données du reporting extra-financier de Chronopost, ou encore les calculs effectués, sont formalisés au sein du protocole de reporting, document mis à jour annuellement.

En matière de fiabilité des données chiffrées, il est important de préciser que les indicateurs 2014 suivants ont été vérifiés par les Commissaires aux comptes du Groupe La Poste, sur le périmètre La Poste, La Banque Postale, Mediapost et GeoPost (dont fait partie Chronopost) :

- 1- Consommation d'énergie des bâtiments (électricité, gaz, chauffage urbain et GPL) et émissions de CO₂ liées aux bâtiments ;
- 2- Emissions de CO₂ liées au transport (véhicules)

Compte-tenu de l'avis d'assurance modérée exprimé par le collège des CAC, l'incertitude sur les données est estimée à 5%.

8. Motivation pour l'exclusion de sources de GES et de poste d'émissions de GES

Comme la plupart des entreprises, Chronopost ne sait pas à ce jour suivre les fuites de fluides frigorigènes sur son parc immobilier; ces émissions ne sont donc pas intégrées au bilan.

9. Facteurs d'émissions et PRG utilisés

Liste des facteurs d'émissions (FE) utilisés issus de la Base Carbone® de l'ADEME (www.basecarbone.fr) :

Combustible	Unité	FE	Commentaire
Gaz naturel, France (DOM TOM inclus)	kg CO2e par kWh PCI	0,1975319999998	Emissions totales (tous GES), phase de combustion
	kg CO2 par kWh PCI	0,1943999999998	Emissions de CO2, phase de combustion
	kg CH4 par kWh PCI	0,00001800000000000001	Emissions de CH4, phase de combustion
	kg N2O par kWh PCI	0,000009	Emissions de N2O, phase de combustion
	kg CO2 b par kWh PCI	0	Emissions de CO2 liées à la biomasse, phase de combustion
Fioul domestique, France (DOM TOM inclus)	kg CO2e par kWh PCI	0,27199620000003	Emissions totales (tous GES), phase de combustion
	kg CO2 par kWh PCI	0,27000000000003	Emissions de CO2, phase de combustion
	kg CH4 par kWh PCI	0,00001548	Emissions de CH4, phase de combustion
	kg N2O par kWh PCI	0,0000054	Emissions de N2O, phase de combustion
	kg CO2 b par kWh PCI	0	Emissions de CO2 liées à la biomasse, phase de combustion
Gasoil routier, France (DOM TOM inclus)	kg CO2e par L	2,51815661522286	Emissions totales (tous GES), phase de combustion
	kg CO2 par L	2,49468652891	Emissions de CO2, phase de combustion
	kg CH4 par L	0,000037508674087	Emissions de CH4, phase de combustion
	kg N2O par L	0,000075611978056	Emissions de N2O, phase de combustion
	kg CO2 b par L	0,145176903063	Emissions de CO2 liées à la biomasse, phase de combustion
Essence pompe, France (DOM TOM)	kg CO2e par L	2,26194552760905	Emissions totales (tous GES), phase

inclus)			de combustion
	kg CO2 par L	2,23682397692	Emissions de CO2, phase de combustion
	kg CH4 par L	0,00018	Emissions de CH4, phase de combustion
	kg N2O par L	0,000069199834527	Emissions de N2O, phase de combustion
	kg CO2 b par L	0,117882640872	Emissions de CO2 liées à la biomasse, phase de combustion
Electricité trains possédés (facteur d'émission de l'électricité de réseau français, usage Transports, pertes en ligne incluses)	kg CO2e par kWh	0,0526700420738	Emissions totales (tous GES), phase de combustion
	kg CO2 par kWh	0,0526700420738	Emissions de CO2, phase de combustion
	kg CH4 par kWh	0	Emissions de CH4, phase de combustion
	kg N2O par kWh	0	Emissions de N2O, phase de combustion
	kg CO2 b par kWh	0	Emissions de CO2 liées à la biomasse, phase de combustion

10. Explication de tout recalcul de l'année de référence

Pas de recalcul de l'année de référence.

11. Synthèse des actions envisagées pour réduire les émissions de GES sur la période 2015-2018

Ce chapitre présente les actions retenues ou en réflexion par Chronopost sur la période 2015-2018 afin de réduire les émissions de GES associées à ses activités. Se référer au document de référence du Groupe La Poste pour plus d'informations.

11.1 Réduction des émissions directes des sources fixes de combustion

Nous sommes propriétaire d'environ 11% de nos bâtiments. Lors des projets de rénovation de ces bâtiments nous avons prévu lorsque cela est possible techniquement de les isoler plus efficacement.

Pour les bâtiments dont nous sommes locataires nous travaillons en collaboration avec les bailleurs pour améliorer leur performance énergétique.

Pour nos nouvelles constructions de bâtiments de type hub nous envisageons d'obtenir le label HQE.

11.2 Réduction des émissions directes des sources mobiles

Afin de diminuer ces émissions nous allons investir massivement dans les véhicules électriques et GNV. Pour tous les nouveaux véhicules thermiques acquis nous choisissons des modèles respectant la dernière norme EURO : chiffres actuels : 5% norme EURO 6, 85% norme EURO 5, 10% norme EURO 4. Nous serons 100% EURO 6 en 2020.

De plus nous avons depuis 2008 des formations à l'éco-conduite pour nos collaborateurs principalement les chauffeurs-livreurs.

Le programme d'éco-conduite sera désormais aussi proposé aux chauffeurs sous-traitants.

Nous avons désormais 5 espaces logistiques urbains qui nous permettent de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre par rapport à une agence classique en réduisant le nombre de kilomètres parcourus pour les tournées de livraison et de collecte. Les 5 espaces nous permettent d'économiser 512 tonnes de CO₂e par an par rapport à nos anciennes implantations.

Par ailleurs les plans de transport et les parcours des tournées sont optimisés pour réduire les kilomètres parcourus et donc la consommation d'énergie de nos véhicules.

Nous sommes signataires depuis 2008 de la Charte Objectif CO₂ de l'ADEME. Nous allons nous réengager en début d'année 2016 avec de nouveaux objectifs.

11.3 Réduction des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de vapeur, chaleur ou froid

Nous avons 4 sites alimentés par des énergies renouvelables (via notre fournisseur d'énergie). Nous envisageons sur certains nouveaux sites de les alimenter par une production d'énergie renouvelable sur site.

De plus, l'éclairage LED est favorisé dans nos nouveaux sites.

Nous favoriserons les systèmes de chauffage à partir de vapeur d'eau lorsqu'il est possible de se connecter à un réseau qui produit de l'énergie à partir des déchets comme c'est le cas pour l'un de nos sites actuels.

11.4 Volume global des réductions d'émissions attendu

A l'échelle de DPD Group auquel nous appartenons, nous nous sommes engagés à réduire de 10% nos émissions de CO2 liées au transport par colis en 2020 par rapport à 2013.

12. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

<http://www.chronopost.fr/fr/notre-engagement-responsable>

13. Coordonnées du responsable du bilan d'émission de GES

Responsable du suivi : Mickaël CARTRON

Fonction : Responsable RSE

Adresse : 3, avenue Galliéni 94250 Gentilly

Tel : 01 75 64 59 40

Mail : mickael.cartron@chronopost.fr